

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Arbeitsbedingungen
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Anderes
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Bernhard, Laurent
Giger, Nathalie
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Bernhard, Laurent; Giger, Nathalie; Porcellana, Diane 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Arbeitsbedingungen, Anderes, 1993 - 2020. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitsmarkt	1
Arbeitszeit	1
Kollektive Arbeitsbeziehungen	2
Arbeitnehmerschutz	5

Abkürzungsverzeichnis

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
EU	Europäische Union
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung

AELE	Association européenne de libre-échange
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
UE	Union européenne
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitsmarkt

ANDERES
DATUM: 27.06.2018
DIANE PORCELLANA

L'initiative sur le personnel qualifié est passée dans les affaires ordinaires, suite à la décision du Conseil fédéral. Les objectifs de rendre l'économie suisse moins tributaire de la main-d'œuvre étrangère et de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ont été atteints, même si des mesures en matière d'exploitation du potentiel indigène sont encore nécessaires. S'agissant des mesures qui seront maintenues, notamment la consolidation et le développement de l'enseignement, elles continueront d'être sous la responsabilité des départements et des unités administratives. Le SECO continuera de sensibiliser et de prendre des décisions sur ce sujet.¹

ANDERES
DATUM: 08.03.2020
DIANE PORCELLANA

Au printemps 2020, la crise du Covid-19 a largement altéré les possibilités de traverser les frontières. En mars, l'entrée sur le territoire suisse de personnes en provenance de l'Italie était refusée. Toutefois, les **travailleuses et travailleurs étaient autorisés à franchir la frontière** pour exercer leur activité professionnelle. Afin de vérifier que seuls les déplacements autorisés avaient lieu, l'Italie et la Suisse avaient alors introduit un système de monitoring.

Quelques jours plus tard, le Conseil fédéral a décidé de réintroduire «avec effet immédiat et au cas par cas, des contrôles Schengen à toutes ses frontières» – pour protéger la population suisse et préserver le système de santé. Le 29 avril, le Conseil fédéral a présenté une feuille de route pour assouplir les mesures prises concernant l'accès des personnes étrangères au marché du travail suisse. A partir du 11 mai, les demandes déposées avant l'adoption des restrictions par des travailleuses et travailleurs en provenance de l'UE/AELE et des Etats tiers ont été traitées prioritairement. Plus tard, les cantons ont pu confirmer les annonces relatives à une prise d'emploi de personnes engagées de longue date par le même employeur dans le cadre de rapports de travail saisonniers, et traiter les nouvelles annonces pour des activités lucratives de courte durée qui répondaient à un intérêt économique contraignant impossible à différer. A la suite du rétablissement de la libre circulation des personnes, toutes les restrictions ont pu être levées et l'obligation d'annoncer les postes vacants a été réactivée.²

Arbeitszeit

ANDERES
DATUM: 31.12.2013
LAURENT BERNHARD

La procédure d'audition relative à l'introduction d'une nouvelle disposition de la loi sur le travail portant sur **l'enregistrement du temps de travail** a mis en lumière des positions très éloignées les unes des autres. Le projet mis en consultation prévoyait que les salariés dont le revenu annuel brut dépasse 175'000 francs ainsi que ceux autorisés à signer selon le registre du commerce puissent renoncer à enregistrer leur temps de travail. Face à ce manque de consensus, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a décidé de ne pas soumettre le projet au Conseil fédéral, mais de charger le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) d'élaborer une nouvelle proposition plus détaillée.³

Kollektive Arbeitsbeziehungen

ANDERES
DATUM: 31.12.2000
MARIANNE BENTELI

Warnstreiks fanden in vielen Kantonen im öffentlichen Dienst statt. Im Kanton **Genf** waren es die Schüler und Lehrer der Ingenieurschule, die Mitarbeiter der Sozialdienste und die Angestellten von „Edipresse“, die stundenweise streikten. Im Kanton **Waadt** legte ein Teil der Lehrerschaft und des Pflegepersonals im Februar für einen Tag die Arbeit nieder. Im Kanton **Zürich** machte das Pflegepersonal Anfang Mai mit stundenweisen „Protestpausen“ auf seine missliche Lage aufmerksam. Im September traten rund 60% der Zürcher Lehrerschaft während einer Stunde in den Ausstand, um gegen den Finanzabbau im Schulwesen zu demonstrieren.⁴

ANDERES
DATUM: 15.05.2001
MARIANNE BENTELI

Angesichts der guten Baukonjunktur starteten die Arbeitnehmerverbände des **Baugewerbes** mit Rückenwind in die Verhandlungen für einen neuen Landesmantelvertrag. Sie verlangten die 37,5-Stunden-Woche, 250 Fr. mehr Lohn und eine allgemeine Pensionierung mit 60 Jahren. In der Frage des Rentenalters zeigten sich die Arbeitgeber entgegenkommend, nicht aber beim Lohn und der Arbeitszeit. Für ihre Haltung machten sie Kostensteigerungen aus früheren Lohnanpassungen sowie die harte Konkurrenz geltend. Die Gewerkschaften reagierten darauf mit einem nationalen Protesttag am 19. November, an dem rund 7'000 Bauarbeiter teilnahmen.⁵

ANDERES
DATUM: 11.12.2008
MARIANNE BENTELI

Im **Kanton Waadt** zeigte das **Staatspersonal** einmal mehr seine Unzufriedenheit mit den Arbeitsverhältnissen. Am 31. Januar legte ein Streik eine Mehrheit der Schulen lahm und in den Spitälern konnte nur noch ein Notdienst aufrecht erhalten werden. Rund 12'000 Personen im Januar und dann noch einmal rund 8'000 im November manifestierten in Lausanne gegen das von der Regierung geplante neue Lohnsystem. Ende Oktober, als die Verhandlungen zwischen der Regierung und den Gewerkschaften in die Endphase traten, beteiligten sich nochmals Hunderte von Angestellten der Gymnasien und des Universitätsspitals an einem Streiktag. Die neun kantonalen Gymnasien wurden in den folgenden Wochen mehrmals von den Lehrern und Lehrerinnen, welche einen Lohnabbau befürchteten, bestreikt.⁶

ANDERES
DATUM: 08.02.2009
NATHALIE GIGER

Die **Fluggesellschaft Swiss und ihr Kabinenpersonal** haben sich auf einen neuen Gesamtarbeitsvertrag geeinigt. Dieser sieht eine strukturelle Lohnerhöhung von 4% sowie einen vom Betriebsgewinn abhängigen Lohnbestandteil vor, der in einem guten Betriebsjahr bis zu 10% ausmachen kann. Ein einmaliger Betrag von 1650 Fr. soll die Angestellten dafür entschädigen, dass der GAV nicht wie geplant im Februar sondern erst im Mai in Kraft trat. Weiter hat die Vereinigung des Kabinenpersonals (kapers) zusätzliche acht Feiertage pro Jahr sowie zwei Mal monatlich drei Tage am Stück frei erkämpfen können. Der GAV trat nach Genehmigung durch das Kabinenpersonal im Mai in Kraft und soll für mindestens vier Jahre gelten. Die Vereinigung des Kabinenpersonals zeigte sich erfreut über den Abschluss, der ihrer Meinung nach spürbare Verbesserungen bringt.⁷

ANDERES
DATUM: 08.02.2011
LAURENT BERNHARD

Au Tessin, 120 employés de **Trasfor**, une entreprise produisant des transformateurs, ont fait grève et bloqué l'entrée de leur site de production situé à Molinazzo di Monteggio le 8 février. Ils ont protesté contre la décision de la direction d'allonger, pour les deux ans à venir, la durée de travail journalière de 30 minutes sans contrepartie financière.⁸

ANDERES
DATUM: 25.10.2011
LAURENT BERNHARD

Le groupe pharmaceutique **Novartis** a annoncé le 25 octobre un vaste programme de réduction des coûts. La Suisse a été particulièrement touchée par cette restructuration. La multinationale a fait savoir qu'elle comptait réduire ses effectifs à Bâle de 760 postes à plein-temps. Ces emplois étaient appelés à être transférés vers d'autres sites du groupe. De plus, la direction de Novartis prévoyait la **fermeture du site de Prangins (VD)** près de Nyon, entraînant ainsi la suppression de 320 emplois à plein-temps. Le transfert des activités à Wehr, en Allemagne, devait permettre au groupe de diminuer de moitié les coûts de production. Le 29 octobre, mille participants dont une délégation de Prangins ont manifesté à Bâle contre ces suppressions d'emplois. Une résistance opiniâtre a également eu lieu dans le canton de Vaud. L'ensemble des parlementaires cantonaux se sont mobilisés afin d'exiger le maintien du site. Ce soutien a constitué un atout pour Philippe Leuba, le Conseiller d'Etat et chef par intérim du

Département de l'économie, lors des discussions qui se sont tenues entre la direction générale de Novartis et le gouvernement vaudois, avec l'appui du Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Fâchés par le silence de Joe Jimenez, le CEO de Novartis, et par les propos exprimés par Armin Züst, le directeur de Novartis Suisse, qui laissait entendre que la fermeture du site était irrévocable, les employés de Prangins ont fait grève le 16 novembre. Le même jour, la direction de Novartis a fait part de son intention de rentrer en matière sur les propositions portant sur la viabilité du site de production, ouvrant ainsi la porte à son sauvetage. Le groupe pharmaceutique espérait notamment obtenir de meilleures conditions-cadres de la part des autorités politiques. Suite à cette annonce, les employés ont décidé à l'unanimité de suspendre leur mouvement de grève. En décembre, les représentants syndicaux ont rendu public des mesures visant à augmenter la productivité et le rendement de l'usine afin d'économiser les 50 millions de dollars annuels demandés par Novartis.⁹

ANDERES

DATUM: 31.12.2011
LAURENT BERNHARD

La **convention nationale du secteur principal de la construction** expirait à la fin du mois de décembre 2011. Les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à s'entendre sur un nouvel accord. Comme la convention existante a été prolongée de deux mois, la branche ne s'est toutefois pas retrouvée avec un vide conventionnel au 1er janvier 2012. Les syndicats avaient initialement exigé une hausse des salaires de 100 francs (correspondant en moyenne à une augmentation de 1,8%) alors que la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) privilégiait une augmentation inférieure, assortie d'une plus grande part au mérite. Unia et Syna ont appelé à une manifestation à Berne le 24 septembre. Celle-ci a été suivie par 12'000 travailleurs selon les syndicats. En outre, une journée de protestation organisée le 25 novembre a paralysé un millier de chantiers. La SSE a condamné ces actions syndicales et a considéré qu'il s'agissait d'une violation de la paix du travail. En décembre, les syndicats ont revu à la baisse leurs exigences salariales en se contentant d'une hausse de 1,5%. Cette concession a laissé entrevoir un accord pour le début de l'année 2012.¹⁰

ANDERES

DATUM: 13.02.2012
LAURENT BERNHARD

Dans le canton de **Schaffhouse**, près de 300 enseignants ont fait grève le 13 février. Les températures glaciales ne les ont pas empêchés de défiler devant le bâtiment du Département cantonal de l'instruction publique afin d'obtenir de meilleures conditions de travail.¹¹

ANDERES

DATUM: 10.03.2012
LAURENT BERNHARD

Après une année de dures négociations, une nouvelle **convention nationale du secteur principal de la construction** a été conclue en mars de l'année sous revue. La « CN 12 » a ensuite été avalisée par les partenaires sociaux, à savoir la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) pour le patronat et Syna et Unia pour les syndicats. Le texte est entré en vigueur le 1er avril et sera valable jusqu'au 31 décembre 2015. Chaque partie prenante a néanmoins la possibilité de résilier la convention au 31 mars 2013 en respectant un préavis de deux mois. Au niveau des rémunérations, il a été convenu d'une hausse de 1% en 2012, composée d'une partie générale et individuelle de 0,5% chacune. Pour ce qui est des salaires minimaux, l'augmentation a été fixée à 1% en bloc. En 2013, tous les salaires seront majorés de 0,5%, indépendamment du taux d'inflation. Les syndicats ont obtenu, pour les travailleurs de plus de 55 ans, le versement de l'intégralité du salaire net en cas de maladie et une forme de protection contre les licenciements. En contrepartie, les salaires initiaux des travailleurs qui viennent de terminer leur apprentissage ont été réduits. En outre, certains métiers (extraction de sable et de gravier, transports) ont été exclus du champ d'application de la convention collective.¹²

ANDERES

DATUM: 25.04.2012
LAURENT BERNHARD

Le 24 avril, le groupe allemand Merck KGaA a décidé de fermer le siège de sa division **Merck Serono** à Genève, entraînant ainsi la suppression de 1'250 emplois, notamment dans le domaine de la recherche des biotechnologies. Face à ce choc, l'assemblée générale du personnel a lancé un mouvement de grève qui a débuté le 12 juin. Cependant, la direction s'est montrée intransigeante. A part une légère amélioration du plan social (mesures pour les couples d'employés et un meilleur plan de préretraite), les propositions du personnel ont toutes été refusées. Le 19 juin, Merck Serono a confirmé la fermeture des sites de Genève et de Coinsins (VD).¹³

ANDERES
DATUM: 18.09.2012
LAURENT BERNHARD

Un conflit social a éclaté en automne à l'hôpital neuchâtelois de **La Providence**. Une grande partie du personnel a fait grève le 18 septembre en raison du refus de la direction de l'hôpital de renouveler la convention collective du travail, la « CCT 21 ». La direction de l'hôpital a fait savoir que ce choix avait été occasionné par la décision du Conseil d'Etat neuchâtelois d'enlever à l'établissement, sur le point d'être repris par le groupe de cliniques privées Genolier, la reconnaissance d'utilité publique. Selon l'hôpital, le manque à gagner s'est élevé à 3,7 millions de francs par an, dont 1,7 million directement liés à l'application de la « CCT 21 ». Face à cet imbroglio financier, une trentaine d'employés, soutenus par les syndicats Syna et SSP, ont décidé de reconduire le mouvement de grève pour une durée d'au moins deux mois.¹⁴

ANDERES
DATUM: 23.01.2013
LAURENT BERNHARD

A Delémont (JU), les quinze employés de l'entreprise **Berger & Co.**, spécialisée dans le décolletage de précision pour pièces automobiles, ont entamé une grève le 23 janvier, suite à la décision prise par la direction de délocaliser les activités en Allemagne et en Pologne. Reconnaisant la légitimité du syndicat Unia, la direction a accepté de s'asseoir à la table des négociations le lendemain. Les employés ont dans la foulée repris le travail et obtenu un plan social. Les conditions n'ont pas été dévoilées, mais elles ont pleinement satisfait les ouvriers.¹⁵

ANDERES
DATUM: 23.08.2013
LAURENT BERNHARD

Sous l'impulsion du syndicat SIT, une quinzaine d'employés de l'association **Partage**, qui occupe des chômeurs en fin de droit dans le cadre des emplois de solidarités (EdS) du canton de Genève, s'est mise en grève le 23 août. C'est la mauvaise ambiance de travail qui semble avoir déclenché ce conflit social. Mis à part les « salaires de misère », les grévistes ont évoqué un manque de respect de la part de la direction. L'arrêt de travail a surtout été suivi dans le secteur du ramassage des ordures et du compost. Le mouvement de grève a conduit à la dénonciation des contrats de prestations de service par les six communes genevoises clientes. Etant donné que ces dernières ont coupé leurs subventions, Partage a procédé le 28 octobre au licenciement collectif des dix-sept personnes en charge de ces prestations pour des motifs économiques. Malgré cela, le bras de fer n'a pas pris fin dans l'immédiat. En effet, la grève ne s'est éteinte qu'à son 105ème jour.¹⁶

ANDERES
DATUM: 01.10.2013
LAURENT BERNHARD

Au 1er octobre, la nouvelle CCT de **la branche de la coiffure** est entrée en vigueur (CCN 2013). Le texte, qui a abouti en mai de l'année sous revue, prévoit des améliorations pour les salariés, notamment en matière de vacances et de rémunération. Ainsi, les employés ayant terminé leur formation et travaillant pendant au moins 5 ans dans la même entreprise auront droit à cinq semaines de vacances et leur salaire de base sera progressivement porté de 3'400 francs en 2013 à 3'800 francs en 2015. Afin de lutter contre les abus, les contrôles concernant l'exécution de la CCN 2013 seront renforcés.¹⁷

ANDERES
DATUM: 04.11.2013
LAURENT BERNHARD

Dans le domaine de **l'administration cantonale**, une partie du personnel de deux services a fait grève début novembre. Dénonçant une surcharge de travail, les employés du Service de la protection des mineurs (SPMi) et du Service de la protection des adultes (SPAd) ont revendiqué de meilleures conditions de travail et une augmentation salariale.¹⁸

Arbeitnehmerschutz

ANDERES
DATUM: 16.03.1993
MARIANNE BENTELI

Diskussionslos stimmte auch die grosse Kammer als Zweitrat der **Ratifizierung des IAO-Übereinkommens Nr. 172 (Arbeitsbedingungen im Gastgewerbe)** zu. Die Schweiz übertrifft die darin geforderten Mindeststandards bei weitem, ratifiziert das Abkommen aber, um damit einen gewissen Druck auf andere Länder insbesondere in der Dritten Welt auszuüben, ebenfalls minimale Arbeitsbedingungen vorzuschreiben.¹⁹

ANDERES
DATUM: 26.01.2000
MARIANNE BENTELI

Auf Anfang des Berichtsjahres trat die Richtlinie Nr. 6508 der Eidg. Koordinationskommission für Arbeitssicherheit (EKAS) in Kraft. Damit wurden neu praktisch alle Betriebe in der Schweiz gesetzlich verpflichtet, das Gefahrenpotential, dem ihre Arbeitnehmer am Arbeitsplatz ausgesetzt sind, einzuschätzen und je nach Resultat geeignete Vorkehrungen zur **Arbeitssicherheit** zu treffen. Kritiker (insbesondere der Kaufmännische Verband Zürich) warfen den neuen Vorschriften vor, ihre Umsetzung verursache unverhältnismässig hohe Kosten, sei zu sicherheitslastig und verkenne die wichtigsten Gesundheitsrisiken am Arbeitsplatz (Stress, Mobbing usw.).²⁰

ANDERES
DATUM: 20.07.2020
DIANE PORCELLANA

Le SECO lance une **campagne d'information sur la traite des êtres humains aux fins d'exploitation du travail**. Destinée au personnel des inspectorats du travail et du marché du travail, l'objectif est de les aider à identifier les victimes potentielles et à lutter contre la traite des êtres humains aux fins de l'exploitation du travail. Cette campagne s'inscrit dans le paquet de mesures établies dans le «Plan d'action nationale contre la traite des êtres humains».²¹

-
- 1) Communiqué de presse SECO du 27.6.18
 - 2) Communiqué de presse du CF du 8.3.20; LT, 10.3.20; NZZ, 12.3.20; LT, 14.3.20; NZZ, 17.3.20; SoZ, 5.4.20; LT, 4.7.20
 - 3) Communiqué du DEFR du 5.7.13; NZZ, 6.7.13.
 - 4) 24h, 4.2.00; TG, 9.2. und 10.11.00; TA, 3.-5.5. und 16.9.00; LT, 9.6.00.
 - 5) Presse vom 15.5.01. 27; TA, 30.5., 15.8. und 20.11.01. 28
 - 6) 24h, 31.1., 1.2., 10.12. und 11.12.08; TA, 1.2.08; Lib. und 24h, 31.10., 1.11., 4.11. und 12.11.08. Der Waadtländer Grosse Rat hatte das neue Lohnsystem gegen den Widerstand der extremen Linken gutgeheissen.
 - 7) NZZ, 8.2.09.
 - 8) CdT, 9.2.11.
 - 9) QJ, 26.10.11; BaZ, 31.10.11; TdG, 1.11.11; 24h, 2.11. et 12.11.11; LM, 15.11.11; 24h, 16.11.11; 24h et LT, 17.11.11; 24h, 10.12. et 17.12.11.
 - 10) LT et NZZ, 24.9.11, 24h et TdG, 25.11.11; NZZ, 14.12.11.
 - 11) SN, 14.2.12.
 - 12) NZZ, 10.3.12. LT et NZZ, 29.3.12, Lib. 31.3.12
 - 13) TdG, 25.4.12 et 20.6.12; LT, 15.5.12.
 - 14) Exp, 19.9.12 et 27.11.12; LM 21.12.12.
 - 15) QJ, 24.1. et 25.1.13.
 - 16) TdG, 27.8., 21.9. et 15.10.13.
 - 17) NZZ., 30.5.13.
 - 18) TdG, 4.11., 5.11. et 9.11.13.
 - 19) Amtl. Bull. NR, 1993, S. 383 f. Siehe auch SPJ 1992, S. 207.
 - 20) NZZ, 26.1.00; BaZ, 24.2.00.41
 - 21) Communiqué de presse du SECO du 20.7.20; Flyer du SECO du 20.7.20